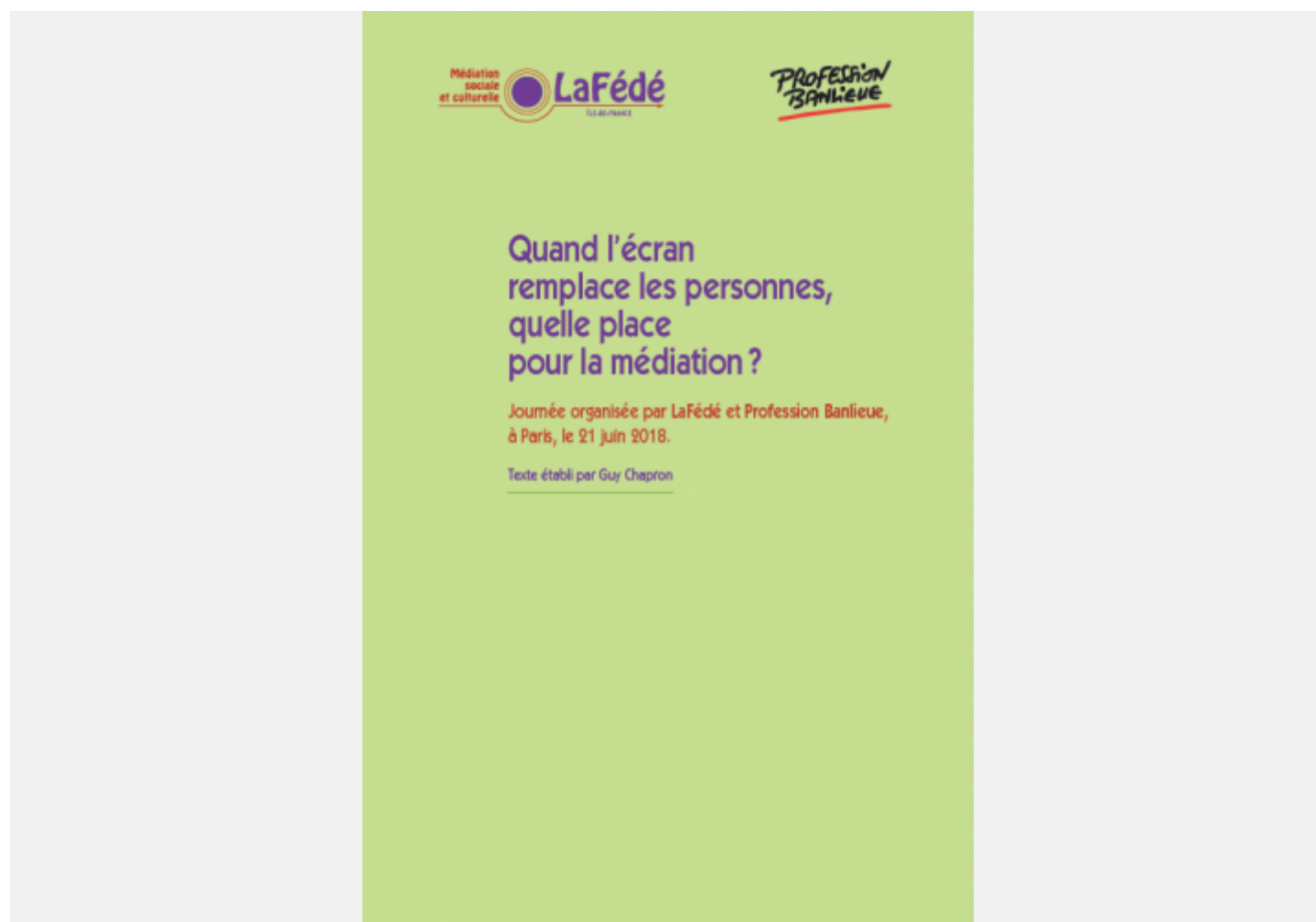


PROFESSION BANLIEUE

QUAND L'ÉCRAN REMPLACE LES PERSONNES, QUELLE PLACE POUR LA MÉDIATION ?

23 septembre 2019



Guy CHAPRON.

Sommaire

Introduction

Bénédicte Madelin, présidente de LaFédé

La dématérialisation, un facteur d'accroissement des inégalités d'accès aux droits

Sophie Pisk, conseillère juridique du Défenseur des droits pour le réseau de l'Île-de-France

Analyse des ateliers

Effets de la dématérialisation et propositions

1. L'impact de la dématérialisation sur l'expression des personnes vulnérables

2. Les besoins de formation
3. La multiplicité des organismes et l'hétérogénéité de leurs politiques de dématérialisation
4. La conception des sites
5. Des institutions pas assez à l'écoute des personnes vulnérables
6. L'équipement informatique
7. Des administrations et organismes transférant aux associations la charge de temps à consacrer au numérique
8. La perte d'autonomie des personnes vulnérables
9. Une nouvelle relation entre la personne et le médiateur, aux marges de l'intimité
10. La modification en profondeur de la pratique de la médiation

Accès aux droits et au numérique : de la colère à la mobilisation et à la créativité !

Jacques Houdremont, consultant-formateur, Le Fil des idées

Une colère justifiée

Une mobilisation réelle face à la mutation en cours

Une volonté créatrice

Le groupe de travail « Numérique et travail social » du Haut Conseil du travail social (HCTS)

Véronique Roussin, chargée de mission à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), service des politiques d'appui

En guise de clôture : quelques idées glanées au cours de la journée

48 p.

- **Emplacement** : Accueil > Publications et Ressources > Les publications de Profession Banlieue > Les Co-éditions >
- **Adresse de cet article** :
<https://www.professionbanlieue.org/Quand-l-ecran-remplace-les-personnes-quelle-place-pour-la-mediation-847>